

Etude sociodémographique des exploitants du diamant artisanal dans les zones pilotes du projet DPDDA en République Centrafricaine



Projet pilote sur les
Droits de Propriété
et le Développement
du Diamant Artisanal

Dr Zéphirin MOGBA, *Sociologue Consultant ARD-DPDDA*

François NGBOKOTO, *Ingénieur au Ministère des Mines*

Mathias MAINDE, *Ingénieur au Ministère des Mines*

Joachim FEITOUANA, *Géographe Consultant ARD DPDDA*

Parfait MAKET, *Animateur au projet DPDDA*

BANGUI, Octobre 2007

Table des Matières

Sigles et Abréviations

Avant propos

Introduction Générale : Concept et Méthodologie

I. Cadre théorique d'analyse

1.1. Le concept d'artisan minier

1.2. Les objectifs de l'enquête

1.3. Les zones pilotes du projet

1.3.1. Les populations établies

1.3.2. Les objectifs de l'enquête

1.3.3. L'exploitation du diamant artisanal

II. Méthodologie et stratégies d'intervention

2.1. La construction d'un répertoire nominé des artisans miniers et des chantiers

2.2. L'échantillonnage spatial et sociologique

2.3. Le questionnaire et son mode d'administration

2.4. Le focus group

2.5. Le calendrier des enquêtes dans les villages

III. Les difficultés rencontrées sur le terrain

CHAPITRE I : Caractéristiques des acteurs et des sites miniers dans les zones pilotes

I. Données démographiques et sociales sur les artisans miniers

1.1. La distribution par âge, ethnie et niveau d'instruction

1.2. Antériorité professionnelle

1.3. Ancienneté dans le travail du diamant

1.4. Lieu de provenance

1.5. Genre et artisanat minier

1.6. Etat des lieux sur les dynamiques organisationnelles et partenariales

II. Données physiques et sociologiques sur les sites miniers

2.1. La configuration des chantiers selon les modes d'exploitation

2.1.1. L'exploitation des cours d'eau

2.1.2. L'exploitation des carrières

2.2. Le chantier ou l'unité de production artisanale

CHAPITRE II : Droits de propriété et mécanisme de valorisation du diamant artisanal

I. Les principes et modes d'appropriation et de gestion du foncier minier

- 1.1. L'accès par la découverte
- 1.2. L'accès par héritage
- 1.3. L'accès par acquisition

II. Les artisans miniers et les procédures légales de production

- 2.1. L'inscription au registre du foncier public
- 2.2. Les autorisations de prospection et d'exploitation artisanale
- 2.3. Les patentes et cahiers de production
- 2.4. Les rapports avec la Brigade Minière

III. Les mécanismes de financement des travaux et de valorisation

- 3.1. Le système local de financement
- 3.2. La fixation des prix des diamants
- 3.3. Les rapports des artisans avec les collecteurs et les débrouillards

CHAPITRE III: Les impacts socioéconomiques du diamant artisanal dans les zones pilotes

I. La gestion des revenus et les modes d'investissement

- 1.1. Les opportunités d'épargne individuelle et familiale
- 1.2. Les domaines d'investissement

III. Les indicateurs sociaux d'existence dans les villages

- 3.1. L'accès à l'eau potable
- 3.2. La scolarisation des enfants
- 3.3. L'accès aux soins de santé
- 3.4. Les économies locales familiales
- 3.5. L'habitat

CHAPITRE IV : Les changements environnementaux liés à la production du diamant

I. Analyse typologique des problèmes

- 1.1. Le déboisement
- 1.2. La pollution des cours d'eau
- 1.3. La dégradation du sol
- 1.4. Autres

II. Les opinions des artisans miniers sur la réduction des impacts

- 2.1. Les visions et représentations locales
 - 2.1.2 La contribution à la lutte ou réduction des impacts environnementaux
 - 2.2.1. Le courant négativiste
 - 2.2.1. Le courant positiviste
- 2.2. Les opportunités d'un partenariat pour une réhabilitation écologique des sites

Conclusion Générale

Recommandations d'action

Annexes

1. Annexe I : Le questionnaire
2. Annexe II : Guide d'entretien adressé aux femmes artisanes
3. Annexe III : Guide d'entretien adressé aux vieux chefs de chantier

Sigles et Abréviations

AFL :	Artisan Facilitateur Local
ARD :	Associated in Rural Development
AGR :	Activité Génératrice de Revenu
DAPM :	Direction de l'Appui à la Promotion Minière
DIJE :	Développement Intégré des Jeunes Enfants
DPDDA :	Droits de Propriété et Développement du Diamant Artisanal
ECOFAC :	Ecosystème Forestier d'Afrique Centrale
IFB :	Industrie Forestière de Batalimo
UME :	Unité Minière d'Exploitation
VA :	Valeur Absolue
VR :	Valeur Relative

Avant propos

L'exploitation artisanale du diamant demeure aujourd'hui la grande pourvoyeuse en emploi et en revenu tant pour l'Etat que pour les populations actives rurales des régions intérieures de la République Centrafricaine. Son développement à partir des années 1960 dans le sud du pays a été et l'est encore un puissant facteur de recomposition des paysages sociodémographiques et ethnoculturels des régions minières. Parallèlement à cette dynamique, nombreuses sont les contraintes d'ordre stratégique et technique ne permettant pas un développement durable, localement et nationale, maîtrisé du diamant artisanal conformément au Processus de Kimberley dont la RCA est signataire.

En effet, le Ministère en charge des mines ne dispose pas pour sa politique minière des outils d'évaluation susceptibles de rendre compte des informations sur la chaîne des acteurs directs et indirects de production. De plus, aucune base des données annuellement réactualisables sous forme d'un répertoire nominé des exploitants artisanaux de diamant oeuvrant sur l'ensemble du territoire national n'est disponible. Ce qui rend difficile toute politique nationale de planification, de gestion fiable des informations, de prise des décisions et mesures efficaces se rapportant à ce domaine sectoriel combien important de l'économie nationale. Pour tout dire, un travail de recensement exhaustif des artisans minières, propriétaires de parcelle et détenteurs de droits coutumiers n'a pas été menée depuis 1960 au sortir de la période coloniale. Les brigades minières et les services techniques du Ministère des mines sont restés directifs et bureaucratiques dans leurs missions. Ils se contentent souvent des détenteurs des patentes et autres papiers officiels pour conclure sur l'effectif des opérateurs locaux économiques impliqués dans le diamant artisanal. Une telle démarche est limitative et exclusive. Elle ne prend pas en compte les nombreux artisans actifs mais non légaux car n'étant pas inscrits sur les papiers officiels.

Les résultats des enquêtes sociodémographiques menées dans les zones pilotes permettent de combler ce vide documentaire en jetant les bases d'une nouvelle approche de gouvernance de l'artisanat minier en matière de données sur les acteurs, l'accessibilité aux papiers officiels, la gestion des revenus et investissements, etc. Les enquêtes ont été menées en partenariat avec le Ministère des mines afin de les initier aux approches innovantes développées par ARD sur les Droits de propriété et le développement du Diamant Artisanal (DPDDA). Enfin, l'équipe des enquêteurs tient ici à exprimer ses remerciements à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la collecte des données dans les villages et camps minières à savoir : La communauté locale des artisans, les Artisans Facilitateurs Locaux et les chefferies locales.

Introduction Générale

Concept et Méthodologie de l'enquête

I. Cadre théorique d'analyse

Ce point traite de la clarification de certains concepts clés, des objectifs de l'enquête et de la présentation des zones pilotes.

1.1. Le concept d'artisan minier

Le Code Minier en son article 1^{er} alinéa V définit le concept d'artisan minier comme suit : *« Personne physique de nationalité centrafricaine faisant de l'exploitation minière pour son propre compte par des méthodes et procédés manuels peu mécanisés »*. L'exploitation artisanale du diamant en RCA est soumise à l'attribution d'une autorisation minière du Ministre en charges des mines. Cette autorisation est de deux ordres à savoir :

- *L'autorisation de prospection donnant droit à son titulaire de délimiter un ou plusieurs périmètres de sa zone d'exploitation artisanale selon les modalités prévues dans le Code ;*
- *L'autorisation d'exploitation artisanale délivrée 30 jours après l'obtention de l'autorisation de prospection. Elle est attribuée à l'artisan pour une superficie de 500 m sur 500 m soit 250.000 m² pour une durée de 3 ans renouvelable une seule fois pour une période de 2 ans.*

Le Code Minier actualisé de 2004 accorde à l'artisan minier titulaire d'une autorisation d'exploitation artisanale la possibilité de conclure un accord de partenariat avec une personne de nationalité centrafricaine en lui donnant droit d'exploiter tout ou partie de son périmètre foncier concédé. Pour cela, il est tenu d'informer l'administration des mines dudit accord et d'en transmettre au Conservateur pour enregistrement. Le Code Minier engage aussi la responsabilité et l'obligation de l'artisan en matière de santé et de sécurité sur le périmètre de son exploitation.

Dans le système local de gestion des ressources minières, l'artisan minier est avant tout détenteur d'une parcelle de foncier sur laquelle il exerce un droit de propriété, d'usage et de contrôle. Communément appelé "*chef de chantier*", il travaille en synergie avec les ouvriers miniers souvent structurés en groupes de prestataires de travail pouvant comprendre en moyenne 3 à 5 individus. L'artisan et l'ouvrier minier constituent l'épine dorsale de la chaîne de production à la base du diamant artisanal

1.2. Les objectifs de l'enquête

- *Créer une banque des données sociales et démographiques sur les acteurs de la chaîne de production du diamant artisanal dans les zones pilotes de Boulaye, Bossoui et Ngotto ;*
- *Disposer d'un ensemble d'informations quantitatives et qualitatives sur les artisans miniers en matière de droits de propriété, d'obtention de papiers officiels, de revenu et de gestion des investissements issus de l'exploitation du diamant artisanal.*

1.3. Les zones pilotes du projet

Le projet DPDDA intervient dans trois zones pilotes, sommes toutes, situées dans le sud forestier de la République Centrafricaine, plus précisément dans la Sous préfecture de Boda. Il s'agit de **Boulaye, Bossoui et Ngotto**. Trois catégories de populations forment le paysage démographique dans ces zones pilotes. On y trouve à coté des autochtones Pygmées et Bofi, les populations nationales venues des autres régions du pays et des opérateurs économiques étrangers arrivés par vague de migration.

1.3.1. Les autochtones

Du point de vue historique, les minorités ethniques Pygmées et les Bofis demeurent les populations autochtones qui peuplent Boulaye, Bossoui et Ngotto. L'installation des pygmées demeure très lointaine à celle des Bofi. L'histoire révèle que les pygmées ou « *Bambénga* » sont les originaires de la RCA. D'après l'anthropologue Serge BAHUCHET, l'aire d'influence des pygmées s'étend de la Lobaye à la Mbaéré au Nord, de la Sangha à l'Oubangui au Sud jusqu'à leurs confluent avec le Congo. Les pygmées ont une forte connaissance locale de l'univers forestier qui demeure leur cadre naturel de vie et de production.

Les Bofi auraient fui la guerre de Sokoto dans l'Etat de Bornou et la conquête du Nord montagneux du Cameroun par les Foulbés pour occuper l'Ouest centrafricain dès 1820. C'est dans cette fuite, qu'ils vont coloniser les zones de savane périphérique à la zone forestière actuelle de Ngotto. D'après P. VENNETIER, dans l'Atlas de la RCA, un groupe important de Bofi parti avant les autres aurait traversé la rivière Oubangui et d'autres se seraient installés sans conflits violents entre les cours d'eau Lobaye, l'Oubangui et la Sangha. Ils vont mettre en place une organisation sociale autour de leur puissant chef historique Samba NGOTTO qui signa en 1890 à POUTEM un traité de protectorat avec l'explorateur français Pierre SAVORGAN DE BRAZZA. Au sortir de la colonisation, les terroirs des Bofi vont accueillir l'arrivée en vague des migrants nationaux et étrangers attirés par la richesse des ressources forestières, fauniques et minières.

1.3.2. Les allochtones

Il s'agit des populations issues des ethnies nationales et ayant migré pour s'installer de façon temporaire ou définitive dans les villages de Boulaye, Bossoui et Ngotto. On y trouve les Gbaya venus de Bossangoa, Mbata et de Boda, les Ngbaka et Mbati de Mbaiki, les Mandja de Sibut, Dékoa et Kaga Bandoro, les Bandas venus de Bambari. Associés à d'autres ethnies en provenance de Bangui, ces allochtones vivent en symbiose avec les communautés autochtones de Boulaye, Bossoui et Ngotto. A l'origine de ces migrations internes vers les zones minières, il y a souvent les causes de pauvreté rurale accentuée par la chute drastique des cours des matières premières agricoles que sont le coton, le café et le tabac. A cela se sont ajoutés d'autres facteurs attractifs tels que le mariage, le suivi d'un parent proche installé depuis longtemps dans les régions minières. Il n'existe pas au niveau des Mairies locales de Boda et Ngotto une banque des données précises sur l'effectif des populations allochtones dont les raisons souvent évoquées de leurs séjours demeurent surtout économiques (*recherche de diamant, la prostitution et de l'emploi*). Ils sont à l'origine de la création de certains villages actuels à Ngotto et Bossoui qui furent jadis des simples camps miniers avant de connaître une structuration spatiale améliorée en habitat et une dotation en chefferie. Tels sont les cas de Bossoui II et Bossoui III, Boulaye III, etc.

1.3.3. Les allogènes

L'installation des populations allogènes dans les espaces constituant actuellement les zones pilotes du projet date de la période coloniale française avec les compagnies concessionnaires impliquées dans les plantations de café, le commerce d'ivoire et de grumes. Avec le développement de l'économie minière, la population allogène va connaître un changement en quantité et qualité avec l'arrivée massive des sénégalais, maliens, et mauritaniens et récemment des opérateurs économiques tchadiens suite au coup d'état du Général BOZIZE soutenu par le Tchad. D'après les communautés locales, la présence des tchadiens et des éleveurs peulhs s'est aussi accompagnée des incursions des coupeurs de route communément appelés « *Zaraguina* ». Les tchadiens sont pour la plupart impliqués dans l'économie de diamant. La pratique du petit commerce leur sert de prétexte de séjour dans la zone minière. Certains sont exploitants miniers et ont acquis de façon non officielle des papiers attestant leur nationalité. D'autres investissent une grande partie des revenus générés du commerce dans le financement des travaux et l'achat des diamants comme artisans débrouillards.

Somme toute, la forte croissance démographique des zones pilotes est à la base du caractère cosmopolite de la population et de la dégradation des potentialités en ressources forestières et aquatiques car des mesures ne sont pas prises pour contenir cette pression humaine.

II. Méthodologie et stratégies d'intervention

Des activités préliminaires réalisées par le DPDDA dans les zones pilotes ont permis d'asseoir une base appropriée et respectueuse des principes de validation scientifiques en méthodologie et stratégie d'enquête.

2.1. Les activités préliminaires

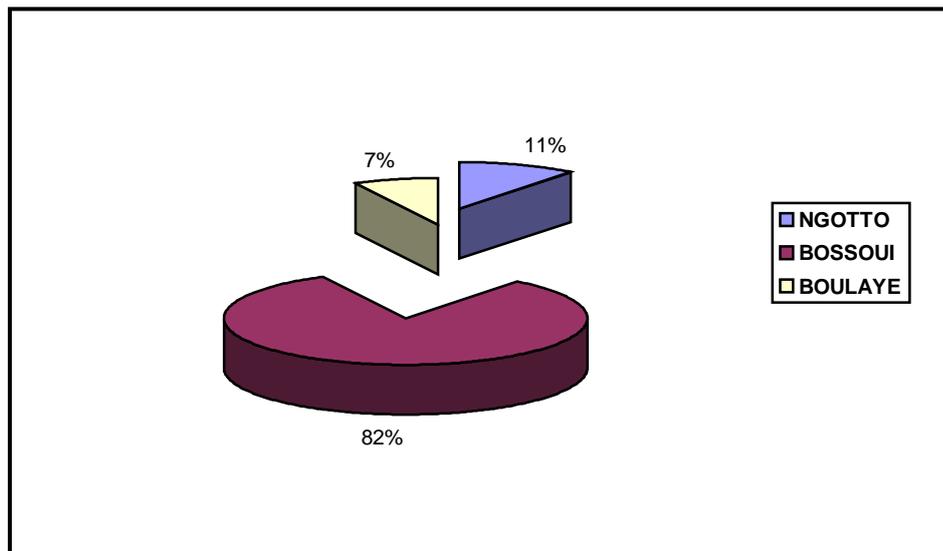
Elles sont de deux ordres à savoir la construction d'une base exhaustive de sondage et la détermination de la taille de l'échantillon devant être retenu pour les enquêtes sociodémographiques.

2.1.1. La construction d'une base exhaustive de sondage

En l'absence d'une banque de données sociales et démographiques sur les artisans miniers, un répertoire nominé et cartographié des chantiers et de leurs propriétaires a été dressé afin de disposer d'une base exhaustive de sondage. Ce travail a été fait du 15 au 31 août 2007. Il a permis de rassembler des données synoptiques sur chaque zone pilote.

- *BOULAYE II et III.....23 chefs de chantier*
- *BOSSOUI.....254 chefs de chantier dont 19 femmes*
- *NGOTTO.....33 chefs de chantier ;*

Figure 1 : Proportionnalité des chefs de chantier par zone pilote



L'usage de l'approche participative fondée sur une implication dans la collecte des données des artisans miniers oeuvrant sur les cours d'eau (Loubé, Nguin-Ngala, Mambéré, Kataka, Takoutouna, Malanga, etc.) a permis d'établir un répertoire représentatif des chantiers et de leurs propriétaires.

2.1.2. L'échantillonnage spatial et sociologique

La méthode aléatoire basée sur un taux de sondage de 50 % de la population mère soit 1 artisan sur 2 a été retenue dans le souci de donner la chance à une plus grande représentativité de l'échantillon selon les villages et principaux cours d'eau d'activité. Le tirage a été fait sur la base des données du répertoire exhaustif des artisans détenteurs d'un chantier minier sur les principaux cours d'eau dans les zones pilotes du projet. Ce faisant un échantillon de 140 artisans dont 10 femmes. L'échantillon tiré, une liste nominative des artisans retenus a été établie afin de permettre à l'équipe technique d'enquête de les retrouver dans les villages et camps miniers en vue de leur administrer le questionnaire. Les tableaux ci-dessous donnent leur répartition selon les zones pilotes.

Tableau 1 : La zone pilote de Boulaye

Villages	Cours d'eau	Chefs de chantiers répertoriés	Echantillon retenu
Boulaye II	Source Loubé	6	3
	Potia	5	3
Boulaye III	Ombé	7	3
Total		18	9

Tableau 2 : La zone pilote de Bossoui

Villages	Cours d'eau	Chefs de chantiers répertoriés	Echantillon retenu
Bagoua	<i>Loubé</i>	10	5
Bokoumba	<i>Loubé (19) Nguin –Ngala (24)</i>	43	22
Bossoui Centre	<i>Loubé Mambéré Nguin Ngala</i>	61	31
Bossoui II	<i>Loubé</i>	22	11
Bossoui III	<i>Nguin-Ngala</i>	75	35
Balangana	<i>Mambéré</i>	15	8
Bondoye	<i>Nguin-Ngala</i>	3	2
Kpeli	<i>Mambéré</i>	7	4

Tableau 3 : La zone pilote de Ngotto

Villages et Cours d'eau	Effectif des chefs de chantiers répertoriés	Echantillon retenu
Cours d'eau Kataka	10	5
Cours d'eau Takoutouna	04	2
Cours d'eau Welengue	04	2
Village POUTEM	4	2
Village Baboundji	3	2
Total	25	13

2.2. La collecte des données dans les zones pilotes

Pour parer aux conceptions et représentations sociales négatives que peut susciter au niveau local le principe scientifique de l'échantillonnage, un travail de sensibilisation de la communauté des artisans a été mené avant les opérations d'enquête. Cela a permis de rassurer les artisans ne faisant pas partie de l'échantillon mais aussi de les informer du principe de l'échantillonnage aléatoire en ce sens que leur non prise en compte dans les présentes opérations d'enquête ne devrait pas être perçue comme une exclusion ni encore leur rejet dans les activités du projet.

2.2.1. Le questionnaire et son mode d'administration

L'usage du questionnaire comme outil d'enquête a été privilégié dans la collecte des données quantitatives (*voir Annexe*). Le questionnaire a été construit autour de 42 questions fermées comprenant chacune au moins un item pré codé ouvert donnant la possibilité aux artisans enquêtés d'exprimer d'autres réponses en dehors de celles prévues. Sa structuration se présente comme suit :

1. L'identification des enquêtés
2. Le foncier minier et les droits de propriété
3. Les documents officiels
4. La commercialisation
5. Les aspects environnementaux de l'exploitation du diamant

Le mode d'administration directe du questionnaire a été utilisé car grand nombre des artisans enquêtés n'ont pas fini le cycle scolaire primaire. D'autres ne savent ni lire ni écrire. L'option de cette démarche présente un double avantage.

Le premier est lié à la gestion rigoureuse du processus de collecte des données et de leur transcription directement sur les questionnaires. L'administration directe du questionnaire a permis à l'équipe des enquêteurs de préciser certaines questions non comprises réduisant ainsi les marges d'erreur et d'interprétation erronée. Recours a été fait aussi à des traducteurs locaux pour la clarification de certains concepts techniques utilisés dans la formulation du questionnaire tels que *les droits de propriété, l'autorisation de prospection, l'autorisation d'exploitation artisanale, les prix rémunérateurs, les aspects environnementaux, etc.*

2.2.2. Le focus groups

Un focus groups a été organisé avec les femmes, chefs de chantier. Celles-ci représentent 5,75% des artisans répertoriés. L'objectif visé était de générer des données qualitatives manquantes difficile à saisir par le questionnaire car se rapportant au genre et aux représentations socio anthropologiques liées au travail des femmes dans l'exploitation artisanale du diamant. Les entretiens se sont déroulés autour des points suivants :

- Les droits de propriété liés au statut des femmes dans les zones pilotes du projet
- Genre et Exploitation du diamant artisanal
- Gestion des revenus et des investissements

2.3. Le calendrier des enquêtes dans les villages

L'enquête s'est déroulée du 18 au 30 septembre 2007. L'équipe technique du projet a été répartie dans chacune des zones pilotes. Elle a travaillé en synergie avec les Artisans Facilitateurs Locaux (AFL) qui sont des personnes ressources locales issues du milieu des chefs de chantier. Cela a rendu flexibles les contacts et communication avec la communauté des artisans miniers.

2.3.1. L'équipe des enquêteurs

Noms et Prénoms	Statut professionnel	Zones pilotes d'intervention
Dr Zéphirin MOGBA	Consultant ARD DPDDA	Bossoui
François NGBOKOTO	Ministère des Mines	Bossoui
Mathias MAINDE	Ministère des Mines	Boulaye II et Boulaye III
Joachin FEITOUANA	Consultant ARD DPDDA	Bossoui
Parfait MAKET	Animateur DPDDA	Ngotto

2.3.2. L'équipe des facilitateurs locaux

Noms et Prénoms	Statut socioprofessionnel	Village d'origine
MBEGO Séraphin	Artisan minier	Facilitateur local Bossoui
BOMSONA Maxime	Artisan minier	Facilitateur local Bossoui
SELETA Hubert	Artisan minier et Catéchiste	Facilitateur local Balangana
POUNOUKOUZOU Francis	Artisan minier ; Agent de développement communautaire	Facilitateur local Bokoumba
MOWANE Simon	Artisan minier ; Chef de village	Facilitateur local Bagoua
TAMANDA Jean Florent	Artisan minier	Facilitateur local Ngotto
WILIGUINGA Gaston	Artisan minier ; Chef de village	Facilitateur local Boulaye II
PAGBEWANE Jean Elie	Artisan minier	Facilitateur local Boulaye III

III. Les difficultés rencontrées sur le terrain

Trois principales difficultés ont jalonné les opérations de collecte des données auprès des artisans miniers dans les villages et camps miniers.

1. Il y a d'abord l'extrême mobilité matinale des artisans nommément échantillonnés. Très tôt vers 5 heures du matin, ils se rendent aux chantiers ou dans les camps miniers souvent éloignés des zones d'habitation. Certains y passent toute la semaine avant de regagner les villages ;
2. La seconde difficulté est liée à l'impact de l'âge avancé de certains artisans cause souvent la compréhension des questions posées. Beaucoup n'ont pas été à l'école et ne connaissent pas la date de leur naissance. D'autres n'ont pas terminé le cycle scolaire primaire. Recours a été souvent fait aux facilitateurs locaux pour les interprétations en langue locale Bofi des questions posées puis la traduction en langue nationale Sango.

En définitive, les opérations d'enquête ont connu une audience sociale positive et une participation actives des artisans dans les zones pilotes.

CHAPITRE I

Caractéristiques des acteurs et des sites miniers dans les zones pilotes

I. Données démographiques et sociales sur les artisans miniers

Le paysage sociodémographique des artisans miniers est diversement structuré tant au niveau de l'âge, du niveau d'instruction, de l'antériorité professionnelle que de l'ancienneté dans l'exercice du travail de diamant.

1.1. La distribution par âge et niveau d'instruction

Du point de vue de la répartition selon l'âge, 70% des artisans enquêtés sont concentrés dans les tranches d'âge compris entre 25 et 55 ans avec une forte amplitude (25,7%) entre 36 et 45 ans et des baisses aux deux extrémités (2,14% et 12,14%).

Tableau 4 : Répartition par âge des artisans selon les zones pilotes

Age des artisans	Boulaye		Bossoui		Ngotto		Total	
	VA	VR	VA	VR	VA	VR	VA	VR
Moins de 25 ans	-	-	3	2,14 %	-	-	3	2,14 %
25 – 35 ans	3	2,14 %	25	17,85 %	1	0,71 %	29	20,71 %
36 – 45 ans	2	1,42 %	29	20,71 %	5	3,57 %	36	25,71 %
46 – 55 ans	2	1,42 %	29	20,71 %	2	1,42 %	33	23,57 %
56 – 65 ans	2	1,42 %	18	12,85 %	2	1,42 %	22	15,71 %
Plus de 65 ans	-	-	14	10 %	3	2,14 %	17	12,14 %
Total	9	6,42 %	118	84,28 %	13	9,28%	140	100%

[VA : Valeur Absolue ; VR : Valeur Relative]

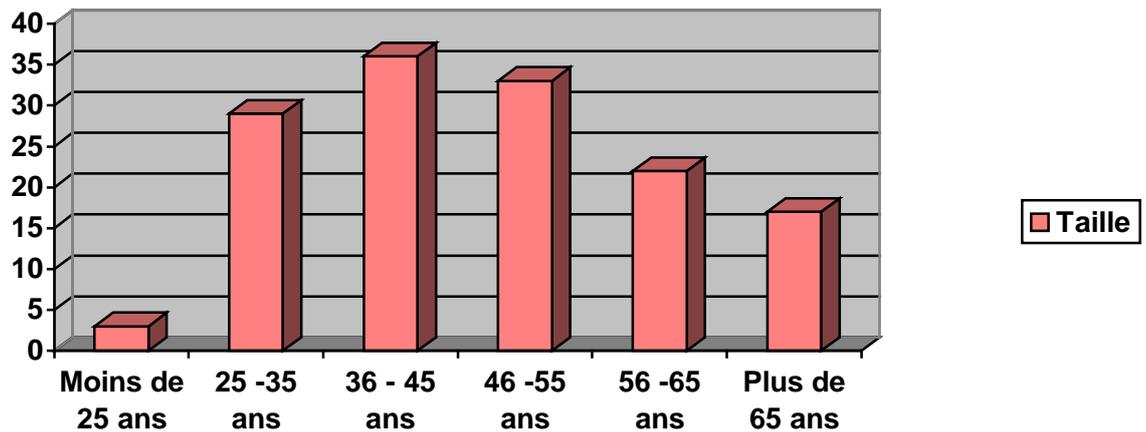
L'analyse comparative des données démographiques générales au regard des zones pilotes donne les significations suivantes :

- *La zone pilote de Bossoui se singularise par une répartition de l'effectif des artisans sur l'ensemble des tranches d'âge allant des moins de 25 ans à plus de 65 ans. avancé de ses*

artisans. Il n'existe pas d'artisans miniers dépassant 65 ans dans la zone de Boulaye. Ceux ayant entre 25 et 35 ans représentent 20,71 % ;

- *A Ngotto, l'on note une forte concentration démographique des artisans dans la tranche d'âge de 36 à 46 ans ;*

Figure 2 : La taille des artisans selon l'âge dans les zones pilotes



La distribution selon le niveau d'instruction des artisans est hétérogène. Dans l'ensemble 82,85% des artisans affirment jadis fréquenter l'école moderne ou l'école coranique. Seulement 17,14 % ne savent ni lire et écrire. Parmi les 51,43 % enrôlés au primaire, nombreux ont très tôt éjectés du circuit scolaire.

Tableau 5: Répartition des artisans selon leur niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Boulaye		Bossoui		Ngotto		Total	
	VA	VR	VA	VR	VA	VR	VA	VR
Ne sais pas lire et écrire	2	1,42 %	22	15,71 %	-	-	24	17,14 %
Ecole coranique	-	-	4	2,84 %	-	-	4	2,84 %
Ecole primaire	6	4,28 %	56	40 %	10	7,11%	72	51,43 %
1 ^{er} cycle secondaire	1	0,71 %	26	18,57 %	1	0,71 %	28	20 %
2 nd cycle secondaire	-	-	10	7,1 %	2	1,42 %	12	8,58 %
Etude supérieure	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	9	6,40 %	118	84,28 %	13	9,28 %	140	100%

1.2. Antériorité professionnelle

Le concept d'antériorité professionnelle désigne l'activité génératrice de revenu jadis exercée par l'artisan avant son investissement dans le travail du diamant. L'intérêt visé ici est d'avoir une vision synoptique de leurs expériences professionnelles antérieures. Au regard des données recueillies, nombreuses activités économiques relevant des secteurs primaires et tertiaires ont été identifiées dont les principales sont les suivantes:

- *La production agricole et pastorale ;*
- *Le secteur public représenté par les fonctionnaires de l'Etat et ceux de la Mairie ;*
- *Le salariat agricole dans les anciennes plantations de café des planteurs européens ;*
- *Les professions libérales représentées par les métiers de couture, commerce et chauffeur ;*

Tableau 6: Les activités de gagne pain avant le travail du diamant

Profession avant le travail de diamant	Boulaye		Bossoui		Ngotto		Total	
	VA	VR	VA	VR	VA	VR	VA	VR
Agriculteur	9	6,40 %	60	42,86 %	10	7,14 %	79	56,42 %
Eleveur	-	-	2	1,42 %	-	-	2	1,42 %
Ouvrier agricole	-	-	1	0,71 %	-	-	1	0,71 %
Exploitant d'or	-	-	1	0,71 %	-	-	1	0,71%
Fonctionnaire	-	-	21	15 %	2	1,42 %	23	16,42 %
Couturier	-	-	1	0,71 %	-	-	1	0,71 %
Commerçant	-	-	-	-	2	1,42 %	2	1,42 %
Elève	-	-	27	19,28 %	-	-	27	19,28 %
Chauffeur	-	-	4	2,84 %	-	-	4	2,85%
Total	9	6,40%	118	84,28 %	13	9,28 %	140	100%

La proportion des anciens élèves aujourd'hui devenus artisans miniers (19,28 %) reste dominante. Elle est la résultante de nombreux cas d'éjection scolaire annuelle que connaissent les régions minières. Il existe dans les zones pilotes seulement 5 établissements scolaires primaires dont 4 à Ngotto et 1 à Boulaye. Les rares élèves qui accèdent au secondaire à Boda ne terminent jamais le cycle de formation. Ils rejoignent le chemin des chantiers à coté des parents.

1.3. Ancienneté dans le travail du diamant

L'ancienneté concerne le nombre d'années de travail dans l'exploitation artisanale. L'on note ici une répartition inégale selon les tranches d'années.

- *45,70 % des artisans miniers à Bossoui ont une ancienneté comprise entre 16 et 40 ans d'exercice professionnel dans le diamant artisanal. Aussi est il important de souligner que c'est dans cette zone pilote que se trouvent les 10 % d'artisans ayant passé 1 à 5 ans. Cette tranche d'acteurs représente ceux ayant accédé soit par héritage, par acquisition ou encore par don au foncier minier ;*
- *La plupart des 13,42 % des chefs de chantier ayant passé plus de 40 ans dans le diamant artisanal, résident à Bossoui. Il s'agit des reliques des premiers artisans ayant démarré les activités minières vers les années 1960.*

Tableau 7 : Nombre d'années passées dans l'exploitation artisanale de diamant

Nombre d'années	Boulaye		Bossoui		Ngotto		Total	
	VA	VR	VA	VR	VA	VR	VA	VR
1 à 5 ans	-	-	14	10 %	-	-	14	10 %
6 ans à 15 ans	4	2,81%	24	17,14 %	1	0,71 %	29	20,69 %
16 à 25 ans	2	1,42 %	25	17,85 %	7	5 %	34	24,27 %
26 à 40 ans	2	1,42 %	39	27,85 %	3	2,14 %	44	31,41 %
Plus de 40 ans	1	0,71%	16	11,29 %	2	1,42 %	19	13,42 %
Total	9	%	118	84,28 %	13	9,29 %	140	100%

Au regard des données du tableau, la stabilité socioprofessionnelle dans le métier d'artisan minier est plus observée à Bossoui que dans les autres zones pilotes. L'effectif représentatif de Boulaye et de Ngotto dans la fourchette temporelle des artisans totalisant plus de 40 ans de métier est minime car elles sont de l'ordre de 0,71% et 1,42%. Les plus vieux chefs de chantier dans ces zones sont constitués d'anciens fonctionnaires de l'Etat et de Mairies admis à la retraite. Ils investissent une grande partie de leur pension dans le financement des travaux des ouvriers oeuvrant sur leurs chantiers. Ils sont propriétaires des motopompes qu'ils font aussi louer aux autres artisans chefs de chantier.

1.4. Activités secondaires au diamant

Si l'exploitation artisanale du diamant accapare la main d'œuvre active des villages et camps miniers, sa pratique n'exclut pas le développement des activités secondaires de survie selon les dires des artisans (*Pour bien travailler, il faut se nourrir sur les chantiers*). Le temps de travail des artisans obéit non seulement au rythme des variations saisonnières mais est aussi partagé entre la vie minière sur les chantiers et celle du village. En saison sèche, la totalité du temps de travail des hommes est accaparé par la production minière. Parfois, ils peuvent passer 2 à 3 heures de temps (de 5 h à 8 heures du matin) dans le champ familial en appui à leurs épouses. Pendant la saison des pluies, le travail agricole devient dominant quand bien même certains travaux d'exploitation des carrières continuent contrairement à ceux se faisant le long des cours en crue. La pratique des activités secondaires comme l'élevage de case, le petit commerce, la couture (pour les femmes), et la chasse, se font en attendant les grandes périodes de campagne minière en saison sèche.

Tableau 8 : Répartition des artisans selon les activités secondaires pratiquées

Activités secondaires	Boulaye		Bossoui		Ngotto		Total	
	VA	VR	VA	VR	VA	VR	VA	VR
Agriculture : <i>Café et Vivriers</i>	9	6,43%	108	77,14 %	11	7,86 %	128	91,43 %
Elevage	-	-	2	1,43 %	-	-	2	1,42 %
Commerce	-	-	7	5 %	1	0,71 %	8	5,71 %
Couture		-	1	0,71 %	-	-	1	0,71 %
Chasse et Pêche	-	-	-	-	1	0,71 %	1	0,71 %
Total	9	6,43 %	118	84,29 %	13	9,29%	140	100%

Souvent, les artisans recourent à leurs qualifications professionnelles antérieures (Tailleur, maçon, charpentier, menuisier, etc.) en période de soudure lorsqu'ils jugent cela économiquement favorable.

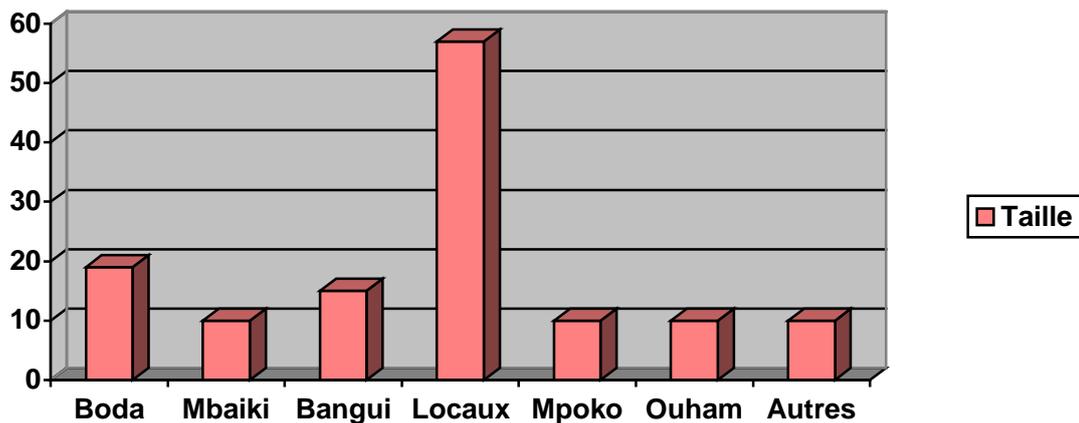
1.4. Lieu de provenance

La population dans les zones pilotes est cosmopolite. A l'origine de cette situation se trouvent les flux migratoires des populations venues des horizons divers à savoir :

- La ville de Boda ;
- La ville de Mbaiki ;

- La capitale Bangui, y compris ses divers quartiers et arrondissements ;
- La région de l'Ombella Mpoko plus précisément *Yaloké, Bossembélé, Boali, Damara, etc.*
- Les autres régions de la RCA comme *Kémo Gribingui, Basse Kotto, Haute Kotto, Ouaka, Nana Mambéré, Mambéré Kadei, Ouham Pendé, Nana Gribizi et Baminigui Bangoran ;*

Figure 3 : Les principaux lieux de provenance des flux migratoires par rapport aux locaux



1.5. Genre et artisanat minier

La part représentative des femmes dans le travail artisanal du diamant demeure encore très faible sur l'ensemble des zones pilotes. Les caractéristiques démographiques et sociologiques sur cette catégorie d'artisans sont les suivantes :

- *Sur 18 femmes répertoriées et détentrices de droits de propriété sur des parcelles minières de diamant deux vivent à Bokoumba et 16 autres soit 88,88 % résident à Bossoui Centre, Bossoui II et Bossoui III;*
- *Elles ont toutes hérité les chantiers soit de leur père soit de leurs défunts époux ;*
- *Leur ancienneté dans le métier d'artisan minier va de 1 à 5 ans ;*
- *Elles se situent dans les tranches d'âge allant de 35 à 65 ans.*

1.6. Etat des lieux sur les dynamiques organisationnelles et partenariales

Le niveau des dynamiques organisationnelles et de partenariat est très faible à Boulaye, Bossoui et Ngotto. L'on note cependant quelques des timides initiatives des partenaires extérieurs tels que :

- l'UNICEF avec le programme DIJE (Développement Intégré des Jeunes Enfants) ;
- Les actions de sensibilisation et de formation menées à Ngotto et Boulaye par l'ONG « Echelle », financée par l'Union Européenne ;
- L'IFB avec le versement des redevances de l'exploitation forestière à la commune de Ngotto;
- Le volet développement communautaire du projet de conservation ECOFAC à Ngotto.

II. Données physiques et sociologiques sur les sites miniers

Il n'existe pas une banque officielle de données géo cadastrales sur le foncier minier d'exploitation artisanale. Seuls les permis octroyés aux sociétés minières sont consignés dans le registre du cadastre minier du Ministère des mines. Ce qui n'est pas le cas des parcelles artisanales dont la reconnaissance se situe uniquement au niveau local.

2.1. La configuration des chantiers selon les modes d'exploitation

La constitution d'un répertoire nominé et cartographié des artisans miniers par DPDDA a permis de disposer d'un ensemble de données géographiques sur les chantiers et leurs modes d'exploitation.

2.1.1. L'exploitation des cours d'eau

Nombreux chantiers répertoriés dans les zones pilotes sont localisés le long des rives de la rivière Lobaye et le long de ses principaux affluents ci-dessous mentionnés. D'autres chantiers miniers sont implantés sur les îlots de la rivière Lobaye.

Tableau 9 : Les cours d'eau exploités

Zones pilotes	Principaux cours d'eau exploités
Boulaye II et Boulaye III	Source de Loubé, Potia, Ombé
Bossoui	Loubé, Mambéré, Nguin-Ngala,
Ngotto	Welengue, Kataka, Takoutouna, Malanga, Mamboussou, Gbamabo, Lobaye et ses îlots

Les variations saisonnières ont un impact sur l'accessibilité des chantiers. Certains chantiers sont facilement accessibles en moto ou en pirogue. D'autres ne le sont qu'à pied, nécessitant un parcours de 2 à 5 km à pied. Tels sont les cas de *Kataka*, *Takoutouna*, *Wèlènguè*, *Gbamabo*. En saison sèche (novembre – avril), la pratique des feux de brousse permet de nettoyer les pistes envahies par des hautes herbes. Mais en saison pluvieuse, les crues des rivières et ruisseaux inondent les pistes et rendent difficile toute forme d'accessibilité et travaux d'exploitation sur la Lobaye, Loubé et parfois Mambéré.

2.1.2. L'exploitation des carrières

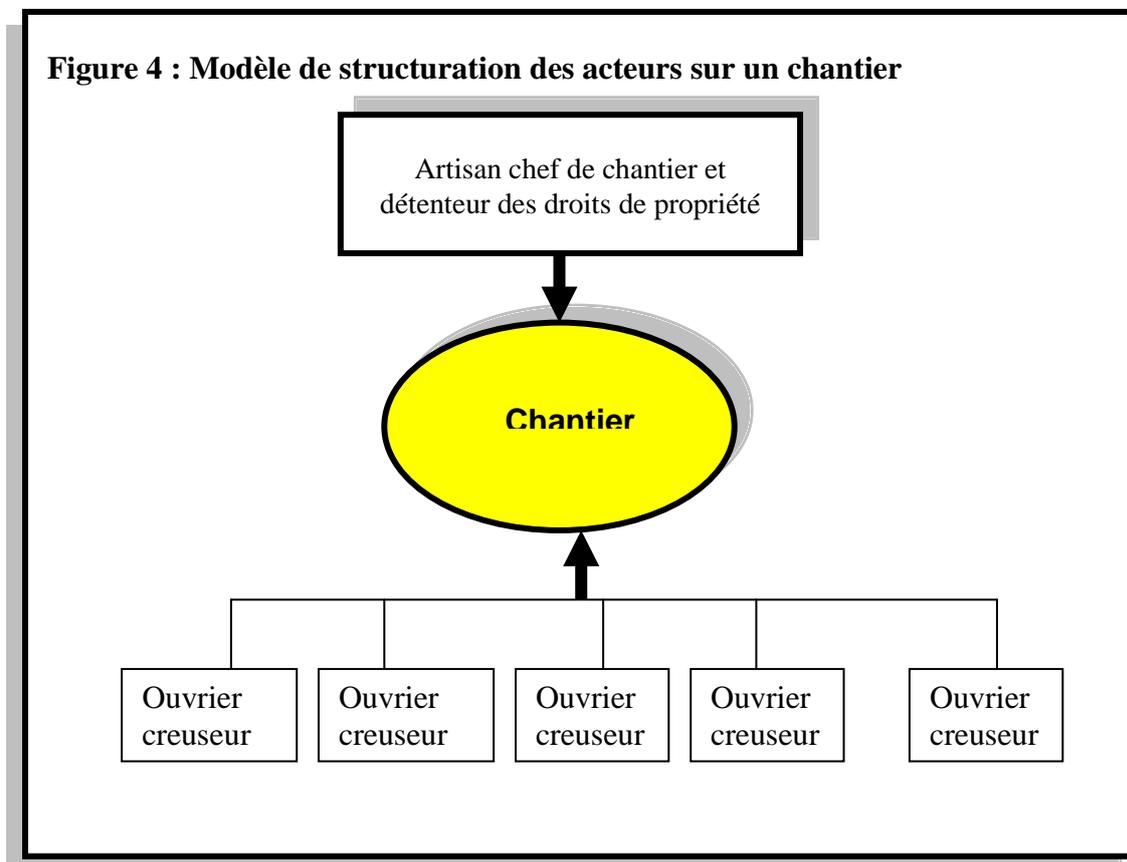
La technique d'exploitation des carrières reste la moins pratiquée dans les zones pilotes. Toutefois, elle est appelée à se développer dans le temps compte tenu de la raréfaction du foncier minier le long des cours d'eau.

De plus en plus, les travaux d'extraction ont tendance à se déplacer des rives vers la terre ferme poussant ainsi les artisans à s'investir dans l'exploitation des carrières. Cette technique consiste à creuser de grands trous de 2 mètres de diamètre et parfois de 3 à 8 mètres de profondeur dans le dessein d'extraire le gravier supposé contenir du diamant. Les endroits le plus souvent soumis à ce genre d'exploitation sont les périphéries immédiates des cours d'eau et sous les forêts. Qu'il s'agisse de l'exploitation de diamant de cours d'eau ou des carrières, les moyens techniques de travail utilisés sont généralement les pelles, les barres à mines, les pioches et les motopompes pour l'évacuation des eaux.

2.2. Le chantier ou l'unité locale de production minière

Le Code Minier utilise le mot « mine » pour définir la notion de chantier comme suit « tout lieu, tout excavation ou tout chantier sur le quel ou à l'intérieur duquel se déroulent des opérations minières ». L'observation de terrain révèle un certain nombre de faits communs caractéristiques des chantiers miniers dans les zones pilotes du projet à savoir :

- *L'absence d'un plan d'aménagement du foncier minier en des Unités Minières d'Exploitation (UME) c'est-à-dire des micros zonages exploitables dans le temps ;*
- *La non détention par les propriétaires des autorisations de prospection et d'exploitation artisanale délivrées par le Ministère des mines ;*
- *La non inscription au registre du cadastre.*



CHAPITRE II

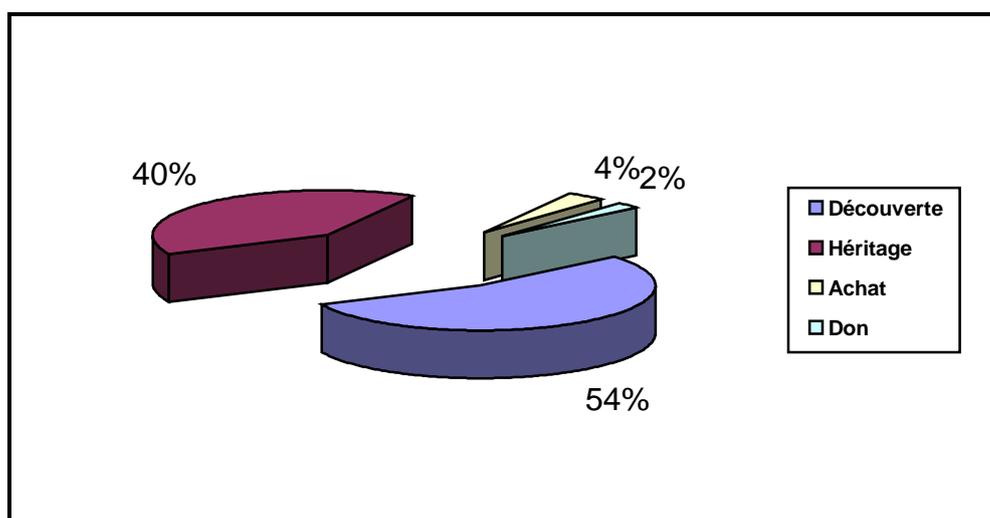
Droits de propriété et mécanisme de valorisation du diamant artisanal

I. Les principes et modes d'appropriation et de gestion du foncier minier

Les données issues de l'enquête sociodémographique confirment celles déjà collectées lors des exercices de recherches participatives menés en juillet 2007 sur les principes et modes d'appropriation du foncier minier à savoir :

- L'accès par la découverte du foncier minier ;
- L'accès par héritage suite au décès du propriétaire;
- L'accès par acquisition ou achat ;
- L'accès par le don.

Figure 5 : Représentation graphique des modes d'appropriation des fonciers miniers



1.1. L'accès par la découverte

Le principe de l'appropriation par la découverte reste le mode d'accès dominant historiquement établi et partagé par l'ensemble de la communauté des artisans miniers. Il explique aussi le caractère pionnier de colonisation des parcelles. Souvent, les pionniers procèdent à l'aide des sondes en fer à des prospections empiriques dans endroits supposés recouvrir du diamant le long des cours d'eau. Les limites de l'endroit sont matérialisées et socialement appropriées. Le droit d'appropriation par la découverte est toujours légitimé par le travail investi au niveau de la matérialisation physique.

1.2. L'accès par héritage

Le principe d'appropriation par héritage semble connaître une expansion en taille dans les zones pilotes compte tenu de la non disponibilité des terres vacantes et sans maîtres à conquérir. A cette cause, il faut aussi ajouter les nombreux cas de décès au sein de la catégorie sociale des vieux chefs de chantier, c'est-à-dire ceux ayant plus de 65 ans. Les décès posent souvent la problématique socio juridique de la succession et du transfert des droits de propriété du décujus vers ses ayant droits que sont l'épouse, les enfants ou les frères du défunt. Sur 118 artisans enquêtés à Bossoui, 52 d'entre eux (soit 44 %) affirment avoir hérité des chantiers découverts par leurs parents dont ils sont aujourd'hui détenteurs. Ces cas d'héritage interpellent sur le possible taux élevé de mortalité au sein de la communauté des artisans.

1.3. Les modes d'accès par achat et par don

Ces deux modes d'accès ne sont pas très développés dans les zones pilotes enquêtées. Les pourcentages d'achat et de don d'un chantier sont minimes. Des cas existent mais souvent les acquéreurs et nouveaux propriétaires préfèrent se taire sur leurs modes d'appropriation afin d'affirmer leur total droit de propriété.

Tableau 10 : Les modes d'appropriation du foncier selon les zones pilotes

Mode d'appropriation	Boulaye		Bossoui		Ngotto		Total	
	VA	VR	VA	VR	VA	VR	VA	VR
Découverte	8	5,71 %	58	49,15 %	10	%	76	54,28 %
Héritage	1	0,71 %	52	44 %	3	%	56	40 %
Achat	-	-	5	%	-	-	5	3,57 %
Don	-	-	3	%	-	-	3	2,14 %
Total	9	%	118	%	13	%	140	100%

En définitive, les modes d'appropriation qui fondent les droits de propriété des artisans sur les parcelles minières sont fortement dominés par les découvertes et l'héritage. Les cas de don sont à verser dans l'éventail des droits par héritage que les vieux artisans miniers, détenteurs de 2 ou 5 chantiers accordent à leurs fils ou filles car n'ayant plus les moyens nécessaires de leur gestion. D'après les discours des acteurs, La détention de plusieurs parcelles constitue pour la communauté des artisans une forme d'épargne dans ce milieu susceptible d'être léguées à la descendance.

1.4. La configuration par age des détenteurs

Deux constats se dégagent au regard des données collectées sur la répartition par age des détenteurs des droits de propriété :

- La part des jeunes individus (moins de 25 ans) détenteurs des droits locaux de propriété est minime soit 1,42 % ;
- Les plus âgés représentent 12,14 % de l'ensemble de l'effectif enquêté ;

Tableau 11: La répartition par age des artisans selon les modes d'appropriation

Mode d'appropriation	Moins de 25 ans	26–35ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	Plus de 65 ans	Total
Découverte	1	8	11	22	19	15	76
Héritage	1	20	20	10	3	2	56
Achat	-	-	3	1	1	-	5
Don	-	2	1	-	-	-	3
Total	2	30	35	33	23	17	140

II. Les artisans miniers et les procédures légales de production

La communauté des artisans enquêtés a une vision inversée des procédures légales. Ils procèdent souvent de la manière suivante :

- *Achat de la patente et du cahier de production*
- *Paiement des cartes des ouvriers creuseurs*

Or, le Code Minier recommande la démarche officielle contraire établie de la manière qui suit :

- *Obtention d'abord de l'autorisation de prospection ;*
- *Ensuite demande de l'autorisation d'exploitation artisanale ;*
- *Acquisition de la patente et du cahier de production*
- *Achat des cartes des ouvriers creuseurs*

En effet, l'obtention des autorisations de prospection et d'exploitation artisanale constituent l'une des étapes premières d'officialisation de l'immatriculation de l'artisan dans l'espace et le temps. Aujourd'hui, il est difficile de retrouver les traces des artisans au fichier minier. Le tableau ci après donne un aperçu de la situation générale des détenteurs des documents légaux.

Tableau 12 : La situation des détenteurs des documents légaux dans les zones pilotes

<i>Avez-vous cette année les documents légaux recommandés ?</i>	Oui		Non	
	VA	VR	VA	VR
Autorisation de prospection	-	-	-	-
Autorisation d'exploitation artisanale	-	-	-	-
Permis spécial d'exploitation	-	-	-	-
Patente	8	5,71%	132	94,29%
Cahier de production	8	5,71%	132	94,29%
Total	8	5,71%	132	94,29%

2.1. Les patentes et cahiers de production

La détention du cahier de production est assujettie au paiement de la patente, ce qui explique la parité des chiffres. Les artisans justifient la non possession des patentes et cahiers de production de l'année en cours par la taille faible des revenus de diamant et la productivité souvent fluctuante des chantiers miniers. Seulement 6% d'entre eux attendent toujours un achat par le collecteur. Par ailleurs, l'obtention d'une patente sort l'artisan de l'anonymat et l'expose à toutes sortes de tracasseries sous toile de contrôle de la Brigade Minière.

2.2. L'inscription au registre du foncier public

A la question de savoir : *Etes vous prêt à déclarer vos droits de propriété afin de les faire inscrire dans un registre foncier public ?* Deux approches de réponse ont été dégagées. La première est relative à l'adhésion. Plus de 98% des artisans interrogés adhèrent à l'idée d'une inscription au registre du foncier public en espérant protéger ainsi leurs droits de propriété. La seconde concerne les 2% restants d'artisans. Ceux ci voient dans l'immatriculation des parcelles une manière insidieuse du projet et de l'Etat visant à identifier leurs fonciers en vue de les exproprier au bénéfice des sociétés minières. Toutefois dans leur ensemble, les artisans s'accordent à dire que cette manière de faire est nouvelle et contraire au principe de droit coutumier de propriété ne faisant pas encore l'objet d'inscription au registre du foncier public en République Centrafricaine.

2.3. Les autorisations de prospection et d'exploitation artisanale

L'article 47 du Code Minier stipule que la délimitation d'un ou de plusieurs périmètres d'exploitation artisanale est soumise à l'obtention préalable d'une autorisation de prospection qui ouvre la voie à l'autorisation d'exploitation artisanale délivrée par le Ministre en charge des Mines. Malheureusement, dans la pratique, ces dispositions sont totalement ignorées des artisans tant au niveau de l'information que des procédures de leur obtention. Ils accordent plus d'importance à la patente et au cahier de production. Il y a donc lieu que la Direction d'Appui à la Production Minière (DAPM) et la Direction Régionale des Mines élaborent et mènent ensemble des actions de vulgarisation du Code Minier auprès des artisans à travers des sessions de sensibilisation, d'information et de formation dans les zones pilotes.

2.4. Les rapports avec la Brigade Minière

La Brigade minière de Boda manque d'effectif (7 éléments) et ne dispose pas d'équipements logistiques (*véhicules de transport, phonies de liaison avec la Direction Régionale des mines et Bangui, téléphones satellitaires, etc.*) pour l'accomplissement de sa mission de contrôle et de répression de fraudes sur une superficie dix fois plus grande que la zone du Projet. Ce qui la contraint dans une situation de dépendance en moyens roulants (Véhicules ou motos) vis-à-vis des collecteurs de la ville de Boda pour les missions de contrôle qui se limitent pour la plupart aux cas de litiges et de conflits signalés. Pour rendre opérationnelle les missions de la Brigade minière, ses besoins en logistiques et ressources humaines doivent être satisfaits.

III. Les mécanismes de financement des travaux et de valorisation

Il ressort des résultats des enquêtes menées deux faits importants sur les mécanismes de financement des travaux et la valorisation du diamant artisanal à savoir :

- *La prédominance d'un système local souvent informel de crédit de financement ;*
- *L'ignorance par les artisans miniers des barèmes de prix ;*

3.1. Le système local de crédit de financement

Le système de crédit hebdomadaire largement répandu dans la zone est constitué par un appui financier (6.000 FCFA) fourni par des collecteurs aux artisans miniers. Ce crédit couvre en général toute la période des travaux à savoir : *l'abattage du stérile, l'extraction et le lavage de gravier*. Le contrat de financement liant souvent l'artisan au collecteur est verbal. Il conditionne le chef de chantier et l'équipe des ouvriers, à la vente obligatoire de leurs produits au collecteur. Le non respect des termes de contrat par les artisans est cause de conflits ouverts mettant en situation les parties contractantes devant la brigade des mines.

3.2. La fixation des prix des diamants

Les critiques et l'observation de terrain révèlent un certain nombre de faits communs caractéristiques des chantiers miniers dans les zones pilotes du projet à savoir :

- *L'absence d'un plan d'aménagement du foncier minier en des Unités Minières d'Exploitation (UME) c'est-à-dire des micros zonages exploitables dans le temps ;*
- *La non détention par les propriétaires des autorisations de prospection et d'exploitation artisanale délivrées par le Ministère des mines ;*
- *La non inscription au registre du cadastre.*

Les désenchantements des artisans sur les bas prix se fondent sur un certain nombre de facteurs ou faits constatés découlant des ventes antérieures de diamant dans le village ou camp minier. Ce sont entre autres :

- *La non capacité de déterminer le carat du diamant à vendre au détriment de la qualité et couleur du produit ;*
- *Le recours à des informations ramenées d'un autre collecteur sur les prix pratiqués;*
- *L'ignorance des barèmes officiels.*

Tableau 13 : Evaluation des prix d'achat pratiqués

<i>Est-ce les prix pratiqués sont rémunérateurs ?</i>	VA	VR
Oui	20	14,28 %
Non	102	72,85 %
Ne connais pas les barèmes	14	10 %
Sans réponse	4	2,85 %
Total	140	100 %

Au total, 82,85 % des artisans interrogés désapprouvent les prix d'achat que pratiquent les collecteurs et les débrouillards comme le témoignent les données du tableau ci-dessus. Il faut lire à travers les réponses négatives (72,85 %) la forte ignorance des barèmes officiels des prix par les artisans. Ce qui les rend vulnérables vis-à-vis des collecteurs à l'occasion de la valorisation de leurs produits de travail. Toutefois, les rapports des artisans avec les collecteurs ou les débrouillards sont guidés par un certain nombre de facteurs objectifs et subjectifs d'intérêt au cours des procès de production et de valorisation.

Ce sont par ordre de priorité :

- Le financement direct des chantiers ;
- La qualité des prix souvent pratiqués par le collecteur ou le débrouillard ;
- Le manque d'acheteurs dans les zones minières ;
- La confiance et relation personnelle avec le collecteur ou le débrouillard.

Dans la majorité des cas évoqués par les artisans (75,71%), le financement direct des travaux sur les chantiers les rattache avec les collecteurs ou débrouillards. Il établit de fait un contrat à la fois de service et de vente dont les principes appliqués veulent que l'artisan et les ouvriers miniers ne livrent au terme de leurs travaux les produits qu'à celui ayant soutenu financièrement les efforts d'exploitation sur un chantier donnée. Il arrive parfois que certains artisans développent des liens personnels ou affectifs vis-à-vis d'un collecteur compte tenu de certaines faveurs qui lui sont offertes : *Remboursement des frais de transport, assistance matérielle en cas de maladies ou décès d'un parent, aide ponctuelle d'encouragement, etc.*

Tableau 14 : Les raisons de vente du diamant au même collecteur ou débrouillard

<i>Pourquoi vendez vous la majorité de vos diamants au même collecteur ?</i>	VA	VR
Il a financé le chantier	106	75,71 %
Il offre un prix intéressant	10	7,14 %
Manque d'autres acheteurs	11	7,85 %
Confiance et relation personnelle	5	3,57 %
Il est plus accessible	3	2,14 %
Pas de réponse	5	3,57 %
Total	140	100 %

CHAPITRE III

Les impacts socioéconomiques du diamant artisanal dans les zones pilotes

Ce chapitre traite des retombées économiques et sociales issues de l'exploitation minière à savoir la gestion des revenus, les modes et domaines d'investissement. Une analyse complémentaire est développée sur les conditions d'existence sociale à partir des indicateurs sociaux de base.

I. La gestion des revenus et les modes d'investissement

L'exploitation du diamant artisanale est génératrice de revenu. Malheureusement, il n'existe pas des statistiques financières sur la gestion des revenus et les investissements des artisans miniers. Peu d'études socioéconomiques ont été menées dans ce domaine. Cela constitue un des défis à relever en vue d'une meilleure politique d'appui dans ce milieu professionnel. Les analyses ci-dessous développées s'appuient sur les dires des acteurs collectés au moment de l'enquête sociogéographique dans son volet relatif aux impacts socioéconomiques.

1.1. Les opportunités d'épargne individuelle et familiale

Les opportunités formelles d'épargne sont inexistantes par manque d'infrastructures habilitées tels les crédits mutuels, les succursales des banques dans les zones pilotes et même à Boda. La pratique locale de thésauriser de l'argent dans les matelas et coins de la toiture des habitations reste très développée. L'argent ainsi gardé est utilisé pour les dépenses quotidiennes.

Tableau 15 : La situation de l'épargne dans les zones pilotes

<i>Avez-vous une épargne ?</i>	Oui		Non	
	VA	VR	VA	VR
Boulaye	-	-	9	6,43 %
Bossoui	8	5,71 %	110	78,57 %
Ngotto	1	0,71%	12	8,57 %
Total	9	6,42 %	131	93,57 %

1.2. Les domaines d'investissement

Le concept d'épargne est ici assimilée au budget quotidien de la famille et thésaurisée à l'intérieur des habitations. Qu'il s'agisse des fonds issus de l'exploitation minière ou encore de la production et vente des produits vivriers, les revenus gagnés sont à des échelles diverses investis dans les charges familiales, les dépenses de ménage et es investissements divers.

II. Les indicateurs sociaux d'existence dans les villages

Les conditions sociales d'existence ne sont pas homogènes d'une zone pilote à l'autre comme le témoignent les données suivantes.

Tableau 16 : Cadre de vie sociale et économique à Boulaye, Bossoui et Ngotto

Indicateurs	Boulaye	Bossoui	Ngotto
Populations	472 habitants	5.720 habitants y compris Bagoua et Bokomba	5.082 habitants
Accès à l'eau potable	1 forage à Boulaye II Usage d'eau de source à Boulaye III	1 forage à Bossoui Centre 1 forage à Balangana 1 forge à Bokoumba 1 puit à Bokoumba 1 puit à Balangana Usage d'eau de source	1 pompe à eau de source chez les prêtres catholiques
Scolarisation	Pas d'école Projet d'une école communautaire à BoulayeII ; Nombreux enfants non scolarisés dans le village	1 école primaire à cycle complet à Bossoui centre ; 1 école de développement intégré des jeunes enfants à Bossoui Centre ; 1 école à 3 niveaux à Bokoumba ; Projet de construction d'une école à Bondoye	1 école à cycle complet à Poutem ; 1 école à cycle complet à Baboundji ; 2 écoles à cycle complet à Ngotto
Soins de santé	Pas de structure de santé	1 poste de santé à Bossoui Centre avec 6 personnels soignants ; 1 pharmacien ; 3 infirmiers secouristes ;	1 dispensaire avec 1 Major ; 1 Sage femme ; 1 Laborantin ; 1 secouriste bénévole
Economies locales	Café, diamant et production des vivriers (manioc, riz, sésame, arachide)	Elevage de caprins et bovins ; petits commerces et production agricole	Café, diamant, chasse, cueillette, cultures vivrières
Habitat	3 maisons en tôles à Boulaye II	24 maisons en tôles	205 maisons en tôles à Ngotto Centre ; et 7 à Poutem ;

2.1. L'accès à l'eau potable

Le niveau d'accès à l'eau potable demeure très faible. Il existe au total 5 forages pour une population estimée à plus de 12.000 habitants dans les trois zones pilotes, soit 1 forage pour 2.400 habitants. Or, dans la politique de l'hydraulique villageoise il est prévu en moyenne 1 forage pour 200 habitants. Nombreux sont les conflits qui opposent quotidiennement les femmes autour des pompes à eau tant à Bossoui qu'à Boulaye.

2.2. La scolarisation des enfants dans les zones pilotes

C'est une des grandes contraintes à l'émancipation des régions minières. Nombreux artisans sont analphabètes ou ont été éjectés très tôt du circuit scolaire. L'éloignement des établissements scolaires des villages et camps miniers constitue entre autre les facteurs dynamisant de cette déscolarisation. A Boulaye I, Boulaye II et Boulaye III, il n'existe pas d'école. Les enfants sont obligés de parcourir 10 km à pied avant d'atteindre un établissement scolaire. A Bossoui, l'effectif des enfants est en dessous des opportunités d'accueil de l'unique école primaire gérée par des maîtres parents souvent non payé.

2.3. L'accès aux soins de santé

A Ngotto et Bossoui, il existe un poste et centre de santé dont le personnel soignant est constitué d'agents secouristes et de matrones villageoises. Ils assistent l'infirmier Major et le sage femme. Ces institutions assurent généralement les soins d'urgence et procèdent souvent à des évacuations sanitaires vers l'hôpital de référence de Boda situé à plus de 50 km. A Bossoui, la création du centre de santé permet aujourd'hui aux femmes d'accoucher dans de bonnes conditions. Les données statistiques attestent de janvier à septembre 2007, plus de 118 accouchements enregistrés. Toutefois, des problèmes demeurent en dépit des appuis financiers estimé à 130.000 FCFA du Comité de Gestion de l'unique pompe à eau (COGES – Eau de pompe) à savoir le non paiement des salaires du personnel, le manque de matériels de travail (*pèse bébé, bassin de lit, horloge de suivi des malades, etc.*).

2.4. Les économies locales

Elles ont pour attache l'exploitation minière et les activités auxiliaires génératrices de revenu tels que la fabrication de l'alcool de traite, le petit commerce des produits manufacturés ou des vivriers, le petit élevage, la restauration. Grand nombre de ces activités économiques relèvent du secteur informel. Elles sont pratiquées en appui au développement du diamant. La proportion des femmes opératrices économiques est plus élevée.

CHAPITRE IV

Les changements environnementaux liés à la production du diamant

La communauté des artisans miniers est unanime à reconnaître que l'exploitation du diamant a des impacts directs sur les galeries forestières, le sol et les cours d'eau. Cependant, leurs opinions divergent sur les opportunités de lutte et réduction.

I. Analyse typologique des problèmes

La classification deux par deux des types d'impacts dans les zones pilotes a permis d'établir des échelles de grandeur des problèmes environnementaux.

Tableau 17 : Comparaison de l'ordre de grandeur des impacts environnementaux

Critères d'évaluation	<i>Déboisement</i>	<i>Dégradation du sol</i>	<i>Pollution des eaux</i>	<i>Autres</i>
<i>Déboisement</i>	81			
<i>Dégradation du sol</i>		51		
<i>Pollution des eaux</i>			28	
<i>Autres : Feux de brousse, Diminution de gibier, etc.</i>				44
<i>Total des réponses</i>	81	51	28	44

1.1. Le déboisement

Lorsque l'exploitation se déroule en forêt ou aux alentours immédiats des rives d'un cours d'eau, les artisans procèdent à un abattage anarchique des arbres afin de dégager l'espace nécessaire à l'extraction des graviers. D'après les dires des artisans, le déboisement est aussi fonction de l'épandage des couches de graviers minéralisés sur un espace donné.

1.2. La dégradation du sol

Cet impact est très visible lorsqu'on s'approche des sites miniers. L'attention du visiteur est interpellée par l'énormité des trous remplis d'eau de pluie et de feuilles mortes car n'étant pas remblayés. Les anciens chantiers de diamant présentent souvent l'image d'une ruine écologique.

L'exploitation des carrières est un exemple parlant. Les zones jadis exploitées présentent un relief accidenté caractérisé par l'existence de nombreux trous aux diamètres variés.

1.3. La pollution des cours d'eau

L'exploitation des cours d'eau reste la technique la plus usitée dans les zones pilotes. Cela s'explique par la densité du réseau hydrographique autour des villages et camps miniers. Les cours d'eau Loubé, Nguin –Ngala, Mambéré, Kataka, Takoutouna, et autres ont vu leur débit modifié des suites de nombreux barrages érigés. Dans les faits, la méthode des artisans consiste à détourner un cours d'eau de son lit naturel à partir des barrages érigés en amont et en aval dont les deux bouts sont reliés par un canal de dérivation. Le but visé est de soumettre le lit naturel vidé à une exploitation. Les barrages sont généralement construits à partir des troncs d'arbre, des branches et feuilles irrationnellement prélevés dans la forêt. Les déviations et barrages érigés sont cause de pollution des cours d'eaux et de leur perte en biodiversité aquatique.

1. 4. Autres

Les cas de réponses classées dans cette rubrique ne sont que les conséquences découlant des autres impacts à savoir :

- Les feux de brousse
- Diminution de gibier
- Inondation

II. Les opinions des artisans sur la réduction des impacts environnementaux

La nécessité de réduire les impacts environnementaux du diamant artisanal n'est pas une préoccupation majeure au sein de la communauté des artisans miniers. Les opinions exprimées sont diverses mais uniformes autour d'un facteur déterminant qui est l'absence d'une éthique environnementale dans ce milieu socioprofessionnel.

2.1. Les visions et représentations locales

Pour les artisans, les ressources naturelles sont inépuisables. La vision et les représentations locales affirment leur reconstitution naturelle au fil des années et des variations saisonnières. L'impact des destructions occasionnées à la forêt, aux cours d'eau et au sol est moins préoccupant que la recherche effrénée du diamant conditionnée par les contingences de pauvreté économique, de projet individuel de rente. Le couple d'action « *exploitation du diamant et protection de l'environnement* » est localement perçue comme une exigence extérieure utopique et jugée irréalisable comme le témoignent les réponses énoncées par les artisans enquêtés.

Tableau 18 : L'éthique environnementale dans le milieu des artisans miniers

<i>Aviez vous essayé de réduire les impacts négatifs ?</i>	VA	VR
Oui	24	17,14 %
Non	116	82,86 %
Total	140	100 %

2.2. La contribution locale à réduction des impacts environnementaux

Deux courants de pensée diamétralement opposés se sont dégagés sur la contribution locale à la réduction des impacts d'exploitation artisanale. Il y a d'une part le courant négativiste et de l'autre le courant positiviste

2.2.1. Le courant négativiste

L'enquête a révélé que plus de 82,86 % ne sont pas favorables à une contribution à la réduction des impacts environnementaux occasionnés. Nombreuses raisons sont évoquées par les tenants de ce courant de pensée pour justifier cette prise de position. Pour eux, seul l'Etat disposerait des moyens logistiques de réhabilitation répondant à l'étendue des dégâts causés. Il serait impossible de compter sur un investissement local des artisans miniers fortement tourné vers la logique productiviste et dynamique de l'exploitation des chantiers. Seul le milieu naturel détiendrait le secret de sa propre réhabilitation.

Tableau 19 : Les opinions des enquêtés négativistes

Raisons justificatives	VA	VR
Abandon du chantier	14	12,06 %
Il n'est pas possible de réduire les impacts négatifs	29	25 %
Ne sais comment les réduire	27	23,28 %
Travail sans avantages	15	12,93 %
<i>Autres (restauration naturelle, importance accordée plus à la recherche du diamant)</i>	31	26,72 %

2.2.1. Le courant positiviste

Il s'agit d'un courant pensée moins manifeste mais dont les tenants sont tournés vers une prise de conscience environnementale des impacts qu'occasionnent le travail de diamant par *la réduction des terres agricoles, les accidents et cas de noyade que provoquent les grands trous non remblayés tant pour les hommes que pour la faune, la raréfaction du poisson dans le régime alimentaire des communautés des artisans établis à coté des cours d'eau, etc.* Les tenants du courant positiviste pensent qu'une intervention du projet permettra de changer les mentalités, les comportements et les méthodes de travail des acteurs sur les chantiers. La référence aux institutions de conservation de la nature, de développement communautaire et celles spécialisées dans l'agroforesterie, la pisciculture est évoquée en terme d'appui sollicité afin de contribuer aux cotés des artisans miniers dans la réhabilitation des espaces exploités.

2.3. Les opportunités d'un partenariat pour une réhabilitation écologique des sites

Plusieurs projets aux objectifs et missions différentes interviennent dans les zones pilotes de Boulaye, Bossoui et Ngotto. Malheureusement, leurs actions ne sont pas intégrées. Ils évoluent dans un contexte de cloisonnement des centres d'intérêt peu favorable à une intégration des stratégies en réponse à des problématiques d'intérêt général. Ce cloisonnement empêche une unicité de leur vision autour des enjeux et défis de développement et conservation des ressources vitales à long terme dans les zones minières. Peu d'informations circulent sur les actions des uns et des autres. De plus, les expériences et faiblesses des uns sont ignorées des autres. Il est difficile dans un tel contexte plutôt favorable à des conflits de représentativité et de résultats immédiats, de maximiser des efforts vers initiatives respectueuses de la durabilité écologique, économique et sociale. Il s'agit des institutions suivantes :

1. Le projet ECOFAC dans la protection et gestion durable de la biodiversité à Ngotto;
2. L'ONG de développement Echelle travaillant à Boulaye, Bossoui et Ngotto ;
3. L'IFB dans l'exploitation forestière industrielle ;
4. Le Groupe PERRIERE propriétaire d'un permis d'exploitation minière;
5. Le Ministère en charge des mines avec la Direction de l'Appui à la Production Minière ;
6. Le Ministère en charge des Eaux et Forêts ;
7. Le projet DPDDA dans les zones pilotes de Boulaye, Bossoui et Ngotto ;

La création d'un cadre de concertation multi partenariale autour des enjeux et défis environnementaux reste à n'en point douter une des opportunités à valoriser afin de mettre en place un plan d'action commune.

Conclusion Générale

Au terme des opérations d'enquête menées, trois principaux points méritent d'être retenus au regard des nombreuses données collectées.

1. *Les caractéristiques sociodémographiques des artisans sont dominées par une forte représentativité des hommes. 70 % ont un âge compris entre 25 et 45 ans. Nombreux n'ont pas fini les cycles scolaires primaires et secondaires. L'absence d'une dynamique associative ne favorise pas le développement d'un cadre coopératif dans la gestion des enjeux et défis liés à l'économie du diamant artisanal ;*
2. *Le mode dominant d'appropriation du foncier minier reste la découverte et de plus en plus l'héritage car les terres vacantes et sans maîtres se raréfient aujourd'hui. A travers l'accession par héritage, il se crée un mécanisme latent de renouvellement et de rajeunissement des acteurs locaux de la chaîne de production. La nécessité d'une réforme des mentalités, des pratiques et politiques en vue d'une officialisation des droits locaux de propriété reste entièrement posée ;*
3. *Les mécanismes informels de micro financement hebdomadaire des travaux sur les chantiers, la gestion des revenus, des investissements et des impacts environnementaux ne permettent pas aux artisans miniers de se libérer de la dépendance économique des collecteurs et des débrouillards.*

En effet, la communauté des artisans miniers dans les zones pilotes évoluent en dehors des procédures légales. Ils sont dans la majorité à ne disposer de patente ni de cahier de production ni encore d'autorisation de prospection et d'exploitation artisanale. Ils ne figurent pas dans le fichier minier. Ce qui les expose souvent à des déguerpissements sans indemnité de leurs parcelles par les sociétés détentrices de permis, soit à des contrats obligatoires de production et de vente des produits à l'ayant droit officiel. Tel a été le cas malheureusement vécu par certains artisans exploitants du cours d'eau Nguin-Ngala avec Lobaye Gold. Pour les artisans miniers interrogés, la bonne gouvernance du diamant artisanal implique à divers niveaux un certain nombre d'actions à la fois politiques, techniques et financières. Du point de vue politique, il est du Ministère en charge des mines de veiller au respect du Code Minier par les collecteurs et autres parties prenantes indirectes. Les besoins en information sur la valeur du diamant existent. Il en est de même pour l'établissement d'un système de crédit des campagnes.

Recommandations d'action

Pour une dynamique d'opérationnalisation des résultats planifiés et escomptés du projet dans ses zones pilotes, les recommandations suivantes ont été faites.

Recommandation 1 : Procéder au renforcement des capacités techniques des Artisans Facilitateurs sur les modules retenus par le projet

Un pool de 30 Artisans Facilitateurs Locaux, choisis par les artisans chefs de chantiers au sein de leur communauté professionnelle, est actuellement disponible dans les zones pilotes. Des sessions mensuelles et groupées de formation en salle devront être organisées dès le mois de novembre 2007 afin de les rendre opérationnels dans leurs missions d'information, de sensibilisation et de vulgarisation des dispositions légales relatives au Code Minier et au processus de Kimberley. Pour une meilleure efficacité de ces sessions de formation en salle, un planning général devra être préalablement établi et validé par les Artisans Facilitateurs Locaux. Cette validation permettra d'éviter la perturbation du calendrier saisonnier des activités des bénéficiaires et de maximiser les chances d'un apprentissage fortement participatif et localement soutenu

Recommandation 2 : Construction d'un Centre local de collecte et gestion d'information doté d'une autonomie de prise en charge

La collecte des données sur le développement du diamant artisanal et le suivi des informations sur les artisans miniers ne doivent pas être l'unique apanage du projet. Une implication des acteurs bénéficiaires s'avère nécessaire. Mais il faudra pour cela disponibiliser à titre pilote ou expérimental un micro Centre local de documentation et collecte d'informations susceptible d'être géré par les artisans eux mêmes. La zone de Bossoui pourra servir de premier cadre à cette expérimentation vu le nombre élevé des artisans dans ce site.

L'autonomie de gestion devra être privilégiée en ce sens que des salaires ne pourront pas être versés aux gestionnaires qui sont les Artisans Facilitateurs Locaux. Toutefois, un appui ponctuel du projet DPDDA dans le cadre des AGR (Activité Génératrices de Revenu) est à encourager dans les domaines de la production et multiplication communautaire des semences agricoles et des espèces animales locales (*en semence améliorées de haricots, manioc, maïs, riz ; en porcins, volailles, caprins*). A court terme, les revenus à générer leur serviront de contre partie au manque à gagner. A moyen et long terme, ces AGR pourront les aider dans l'autofinancement de leurs activités vis-à-vis de la dépendance financière des collecteurs et débrouillards. Ce qui rehausserait à coup sur l'image du projet auprès de la communauté des artisans.

Recommandation 3 : Développer des contrats de partenariat en faveur d'une action coopérative des artisans miniers avec les institutions spécialisées déjà présentes dans les zones pilotes

L'ONG Echelle et le projet ECOFAC sont à divers degrés d'espace intervention très actifs dans les zones pilotes. Echelle travaille déjà avec les communautés locales de Boulaye, Bossoui et Ngotto dans l'animation et le développement local. L'ECOFAC dispose d'un volet Développement communautaire qui se charge de l'encadrement des communautés riveraines au parc de Mbaéré Bodingué. Le projet DPDDA gagnerait à développer des réseaux de partenariat d'action avec ces deux grandes institutions partenaires visant à encourager leur appui au développement d'une action coopérative chez les artisans miniers des zones pilotes. L'établissement d'un tel cadre de partenariat permettra au projet de tirer de bénéfices à moindres coûts à savoir : *L'existence d'un cadre coopératif de gestion des informations et de suivi ; Le partage des données et expériences sur les zones pilotes.*

Recommandation 4 : Développer le partenariat avec Lobaye Gold en matière de gestion des conflits de propriété

Il est probable que Lobaye Gold reprenne ses activités jadis suspendues dans la zone pilote de Bossoui sur le cours d'eau Nguin-Ngala. Ce qui va réveiller des situations de tension, de conspiration et de suspicion susceptible de mettre le projet DPDDA face à des artisans partisans, des collecteurs, des débrouillards véreux acquis à la politique jadis non transparente de Lobaye Gold. Un travail d'information et de communication entre le projet et Lobaye Gold devra être engagé dès le mois d'octobre et pourra se poursuivre dans le temps afin de clarifier les objectifs et stratégies du projet ainsi que les résultats escomptés auprès des artisans dans les zones pilotes.

Recommandation 5: Procéder au zonage des terroirs et des fonciers miniers

Recommandées par les artisans lors de l'étude MARP, les opérations de zonage représentent des grands moments de planification et de prise de décision sur la gestion du terroir et du foncier minier. Elles pourront se faire en des étapes sommes toutes complémentaires à savoir :

- Etape 1 :** Relevée avec le GPS des coordonnées géographiques des chantiers;
- Etape 2 :** Délimitation, cartographie et affectation participative des fonctions aux micros zones définies ;
- Etape 3 :** Elaboration des règles et normes de gestion sous forme d'une convention locale devant être validée par l'ensemble des parties prenantes locales.
- Etape 4 :** Mise en place d'un Comité Local de Gestion et de Suivi.

Toutes ces étapes devront être construites dans une approche méthodologique cohérente assortie d'un calendrier d'exécution.

Recommandation 6 : Organiser des campagnes radiotélévisées et des séminaires à l'échelle nationale et locale d'information et de vulgarisation des acquis du projet

En dépit des qualités et quantités des travaux novateurs réalisés sur les Droits de propriété et le Développement du Diamant artisanal en RCA, le projet DPDDA reste peu connu en dehors de ses zones pilotes. Les initiatives de communication sont à entreprendre et pourront se faire autour des objectifs et activités suivants :

1. Informer les parties prenantes locales, nationales et internationales sur le projet DPDDA et son opérationnalisation dans les zones pilotes du Sud de la RCA ;
2. Produire des émissions radiodiffusées et télévisées à l'échelle locale, nationale et internationale sur la problématique du projet DPDDA et l'état d'avancement des activités et produits réalisés dans les zones pilotes ;
3. Renforcer le partenariat avec les médias publics et privés autour de la diffusion des résultats et activités du projet dans le dessein d'impulser un changement des mentalités et des pratiques;

Tableau 20 : Propositions des thématiques d'information et communication

Stations	Dates	Thématiques	Intervenants
Radio Centrafrique		Emission 1 : <i>Le projet DPDDA en RCA</i> ▪ Français et Sango	Projet DPDDA Ministère des mines
		Emission 2 : <i>La traçabilité et la valorisation du diamant en RCA</i>	Projet DPDDA Ministère des mines
		Emission 3 : <i>Le Code Minier et les droits de propriété dans le diamant artisanal</i>	Projet DPDDA Ministère des mines Spécialiste en droit foncier
		Emission 4 : <i>Le zonage participatif du foncier minier</i> ▪ Français et Sango	Projet DPDDA Ministère des mines Ministère de l'environnement Représentant des artisans miniers
Radio Ndèkè Luka		Emission 1 : <i>Le projet DPDDA en RCA</i> ▪ Français et Sango	Projet DPDDA Ministère des mines
		Emission 2 : <i>La traçabilité et la valorisation du diamant en RCA</i>	Projet DPDDA Ministère des mines
		Emission 3 :	Projet DPDDA

Radio Ndèkè Luka		<i>La problématique de réhabilitation et de maîtrise des impacts environnementaux et socioculturels du diamant artisanal</i>	Ministère des mines Ministère de l'environnement Représentant des artisans miniers
Télévision nationale		Emission 1 : <i>Le projet DPDDA en RCA</i> ▪ Français et Sango	Projet DPDDA Ministère des mines
RTCA		Emission 2 : <i>La traçabilité et la valorisation du diamant en RCA</i>	Projet DPDDA Ministère des mines
		Emission 3 : <i>La problématique de réhabilitation et de maîtrise des impacts environnementaux et socioculturels du diamant artisanal</i>	Projet DPDDA Ministère des mines Ministère de l'environnement Représentant des artisans miniers
Presse écrites privées		Thématiques déjà développées	Le Citoyen
		Thématiques déjà développées	Le Confident
		Thématiques déjà développées	L'hirondelle

Recommandation 7 : Négocier un contrat de bail partiel ou total pour l'habitation de l'équipe technique souvent en mission à Bossoui

Bossoui représente un site de référence pour le projet DPDDA du point de vue du poids démographique de ses artisans miniers établis. Sa position géographique facilite le regroupement des Artisans Facilitateurs Locaux. Aussi faut-il le dire, les durées de séjour des équipes en mission dans ce site sont généralement plus longues que ceux passés à Boulaye ou Ngotto. Il n'existe pas à Bossoui un hôtel ni une auberge privée pouvant abriter à l'instar de Ngotto les membres d'une équipe du projet en mission. La situation des habitations dans ce village est précaire et sommaire en équipements.

Fort de ces considérations stratégiques, un contrat de bail partiel ou total devra être négocié directement auprès du propriétaire de l'habitation souvent occupée. Une fois le contrat conclu, le bâtiment pourra abriter les sessions de formation des artisans facilitateurs locaux en attendant la construction du centre local. Le contenu du contrat devra comporter les points suivants : *la location, les services de nettoyage, gardiennage, cuisine et ravitaillement en eau de toilette.*

ANNEXES

ANNEXE I : Le questionnaire

Site pilote : _____ Date (j/m/a): _____

Nom de l'enquêteur : _____ No Questionnaire _____

I. Identification du chef de chantier

1. Nom du chef du chantier _____
2. Sexe : Masculin Féminin
3. Age
 moins de 25 ans 25 - 35 ans 36 - 45 ans 46 -55 ans 56 - 65 ans
 Plus de 65 ans
4. Principale activité du gagne-pain avant d'entreprendre la production de diamants ?
 Agriculteur Ouvrier agricole Fonctionnaire
 Commerçant Autre _____
5. Activités secondaires du gagne-pain actuel?
 Agriculture Elevage
 Commerçant Autre _____
6. Etes vous membre d'une coopérative ? Oui Non
 - a) Si oui, quel est le nom de la coopérative ? _____
 - b) Si non, pourquoi ?
 Pas de coopérative dans le village Avantages inconnus
 Pas de moyen financier Mésentente entre les artisans
 Autre _____
7. Depuis quand travaillez-vous dans l'exploitation du diamant ?
 1 à 5 ans 6 à 15 ans 16 à 25 ans 26 à 40 ans Plus de 40 ans
8. Lieu de provenance ?
Sous préfecture : _____ Village/ville : _____
9. Résidence actuelle (village/ville) : _____
10. Origine ethnique :
 Bofi Gbaya Bossangoa Gbanou Foulbé Banda
 Ngbaka Pygmée Autre _____
11. Nationalité :
 Centrafricaine Tchadienne Autres: _____
12. Niveau d'étude : Ne sais lire ni écrire Ecole coranique Ecole primaire 1^{er} cycle
 2nd cycle Etudes supérieures Autre _____

II. Foncier minier et droits de propriété

13. Depuis quand êtes-vous chef de chantier (m/a)? _____
14. Êtes-vous aussi le propriétaire de la parcelle qui comprend ce chantier ? Oui Non
 a) Si non, est ce que vous travailler sous forme d'un contrat avec la propriété de parcelle ? Oui Non
15. Comment êtes-vous devenu le propriétaire de la parcelle ?
 Découverte des diamants Héritage Achat
 Octroi par un chef de village Permis gouvernemental (préciser) _____
 Autre _____
16. Comment délimitez-vous physiquement les limites de votre (vos) parcelle(s) ?
 Pas de délimitation physique Cours d'eau Abattage des arbres
 Marquages sur les arbres Graviers de sable
 Autres _____
17. Vos droits de propriété sur les parcelles que vous exploitez sont-ils approuvés par qui ?
 Reconnaissance locale par le travail investi Vulgarisation de l'information par les voisins
 Découverte de diamants Autre _____
18. Nombre de chantiers dont vous êtes propriétaires dans la zone pilote ? _____
19. Nombre de travailleurs sur l'ensemble de vos chantiers ? _____
20. Êtes-vous prêt à déclarer vos droits de propriété afin de les faire inscrire dans un registre foncier public ? Oui Non
 a) Si oui, pourquoi ?
 Éviter le conflit des droits de propriété
 Faciliter le processus pour obtenir un permis minier (préciser _____)
 Autre _____
 b) Si non, pourquoi ?
 Il n'y a pas de bénéficiaires
 L'emplacement des chantiers ne devrait pas être disponible au public
 Autre _____
21. Y a-t-il d'autres sociétés (diamant, forestière, tourisme, etc.) ou individus (les autres chefs de chantiers, fermiers, coopératives) qui réclament des droits de propriété sur votre chantier ?
 Oui Non
 a) Si oui, précisez l'identité du revendicateur
 Nom : _____ Affiliation : _____
 b) Si oui, quelle est la justification de cette revendication ?
 Droits de propriétés statutaires (i.e., une société a un permis officiel)
 Droits de propriétés coutumiers
 Autre _____
 c) Y a-t-il eu des efforts pour résoudre le conflit ? Oui Non
22. Quelles sont les principales causes des conflits liés aux droits de propriété sur les chantiers dans votre zone ?
 Les autochtones ne respectent pas les limites
 Les allochtones ne respectent pas les limites
 Autre _____

IV. Documents officiels

23. Avez-vous cette année une **patente** ? Oui Non

a) Si oui, qui l'a payé ?

- Moi-même Propriétaire de la parcelle
 Collecteur Débrouillard
 Autre _____

b) Si non, pourquoi ?

- Problème d'argent Faible productivité du chantier
 Aucun avantage à gagner Les autorités ne demandent jamais de le voir
 Autres _____

c) Si non, désirez-vous avoir une patente ? Oui Non

i. Si oui, pourquoi ?

- Eviter des problèmes avec la Brigade Minière
 Pour avoir mes droits et garanties
 Faciliter la vente des diamants
 Autre : _____

27. Utilisez-vous cette année un **cahier de production** ? Oui Non

a. Si oui, qui l'a payé ?

- Moi-même Propriétaire de la parcelle
 Collecteur Débrouillard
 Autre _____

b. Si non, pourquoi ?

- Problème d'argent Faible productivité du chantier
 Aucun avantage à gagner Les autorités ne demandent jamais de le voir
 Autres _____

c. Si non, désirez-vous avoir un cahier de production ? Oui Non

i. Si oui, pourquoi ?

- Eviter des problèmes avec la Brigade Minière
 Pour avoir mes droits et garanties
 Faciliter la vente des diamants
 Autre : _____

28. Avez-vous cette année une **autorisation de prospection** ? Oui Non

a. Si oui, qui l'a payé ?

- Moi-même Propriétaire de la parcelle
 Collecteur Débrouillard
 Autre _____

b. Si non, pourquoi ?

- Je ne savais pas qu'elle existe Je ne sais pas la procédure d'obtention
 Problème d'argent Aucun avantage à gagner Les
 autorités ne demandent jamais de le voir
 Autres _____

29. Avez-vous obtenu cette année une **autorisation d'exploitation artisanale** (si coopérative, **permis spéciaux d'exploitation**) ? Oui Non

a. Si oui, qui l'a payé ?

- Moi-même Propriétaire de la parcelle
 Collecteur Débrouillard Autre _____

b. Si non, pourquoi ?

- Je ne savais pas qu'elle existe Je ne sais pas la procédure d'obtention
 Problème d'argent Aucun avantage à gagner Les
 autorités ne demandent jamais de le voir
 Autres _____

30. Avez-vous reçu une visite d'inspection des autorités minières cette dernière année ?

Oui Non

a) Si oui, indiquez le nombre de visites reçues

Brigade Minière : _____

Direction Régionale : _____

b) Dans le tableau ci-dessous, indiquez les documents inspectés par chaque autorité en cochant le(s) casier(s) approprié(s).

	Brigade Minière	Direction Régionale
Documents Inspectés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Patente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cahier de production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorisation de prospection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorisation artisanale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permis spécial d'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V. Commercialisation

31. A qui avez-vous vendu la **majorité** de vos diamants dans la dernière année ?

Collecteurs Bureau d'achat et export Débrouillards

Autre : _____

Si la réponse 31 est collecteur ou bureau d'achat, préciser l'identité de l'acheteur de la majorité de vos diamants pendant la dernière année

Collecteurs :

Adamou Ali Atamere Mahamat Awal Mahamat Dahirou Chérif
 Djabara Bouba Mahamat Bakit Mahamat Omar Nimer
 Salim Kassala Fawozi Bakit Mahidi
 Bouba-Modibo Aboubakar Youssouf Autre _____

Bureau d'achat et import et export :

DDC PRIMO SODIAM Autre _____

32. Est-ce que les prix pratiqués sont rémunérateurs ?

Oui Non Ne connais pas les barèmes

33. Pourquoi avez-vous vendu la majorité de vos diamants depuis un an à la personne ou bureau indiqué ci-dessus ?

Il offre les prix les plus intéressants Il est plus accessible et cela facilite la vente
 Il a financé le chantier, donc je suis obligé La confiance et de relations personnelles
 Manque d'autres acheteurs Autres _____

34. Disposez-vous d'un cahier personnel pour chaque vente de diamants auprès des acheteurs ?

Oui Non

a. Si oui, sous quelle forme ?

Reçu préparé par moi Reçu préparé par l'acheteur Registre de vente

Autre _____

VI. Gestion financière et investissement

35. Qui est le principal financier de votre chantier ?

Moi-même Collecteur Débrouillards

Autre _____

36. Travaillez vous sous contrat écrit ou verbal avec un collecteur ou un débrouillard ?

Ecrit Verbal Pas de contrat

37. Disposez vous d'une épargne ? Oui Non
- a. Si oui, où épargnez vous ?
- Maison Banque Bangui
- Crédit mutuel Autre _____
- b. Si non, pourquoi ?
- Charges familiales Irrégularité des revenus de diamant
- Pas de structures locales d'épargne Autres _____
38. Où investissez-vous la **majorité** des revenus tirés de la vente de diamants ?
- Achat des matériaux de travail pour les chantiers
- Achat des papiers officiels
- Achat des moyens roulants (motos, vélos)
- Dépenses de ménage (alimentation, habillements, soins médicaux, etc.)
- Construction de maison

V. Aspects environnementaux de l'exploitation du diamant

39. Selon vous, quels sont les deux importants problèmes environnementaux (foret, eau, sol) provoqués par l'exploitation artisanale des diamants ?
- Déforestation Dégradation de sol
- Diminution de gibier Pollution de l'eau
- Diminution de poisson Autre _____
40. Avez-vous essayé de réduire les impacts négatifs ?
- Oui Non
- a. Si oui, quelles dispositions avez-vous prises ?
- Limiter l'abattage des arbres Remblayer les trous
- Zonage Restauration de sol par l'agroforesterie
- Restauration des cours d'eau Autre _____
- b. Si non, pourquoi ?
- Abandon du chantier après exploitation
- Il n'est pas possible de réduire les impacts
- Je ne sais pas comment réduire les problèmes
- Travail sans avantage
- Autre _____
41. Selon vous, est-ce que la production agricole du village ces 5 dernières années parvient à couvrir les besoins alimentaires des habitants ?
- Oui Non
- a. Si non, quelles sont les principales raisons ?
- Main d'œuvre attirée dans la production de diamants
- Manque de terres fertiles
- Récoltes réduites pour maladies et pestes
- Surpeuplement des zones minières
- Déprédation des cultures
- Autre _____
42. Est-ce que le prix des vivriers augmenté dans les 5 années passés ? Oui Non
- a. Si oui, pourquoi ?
- La rareté de produit
- Plus de gens avec l'argent
- Peu d'agriculteurs
- Autre _____

Annexe II : Guide d'entretien pour les femmes chefs de chantier

I. Droits de propriété

1. Comment et pourquoi êtes-vous devenu un chef de chantier ?
2. Est-ce que tous les papiers officiels du chantier sont à votre nom ?
3. Etes-vous mariées ?

II. Genre et Exploitation artisanale de diamant

4. Comment sont les relations entre un chef de chantier femme et un chef de chantier homme ?
5. Travaillez-vous aussi sur les chantiers à coté des ouvriers miniers ?
6. Comment sont vos rapports avec les ouvriers miniers ?
7. Quelles sont les principales pesanteurs ou représentations sociales sur votre situation de femme chef de chantier ?

III. Gestion des revenus et mode d'investissement

8. Qui gère vos revenus de diamant ?
9. Comment gérez vous vos revenus de diamant ?
10. Avez-vous d'autres activités génératrices de revenu à part le diamant ?
11. Aviez-vous fait des réalisations sociales et économiques avec l'argent du diamant
12. Quels sont les problèmes spécifiques d'une femme chef de chantier ?

ANNEXE III : Guide d'entretien pour les vieux chefs de chantier

I. Genre et Exploitation artisanale de diamant

1. Quelles perceptions les chefs de chantier homme font ils des chefs de chantier femme ?
2. Travaillez-vous aussi sur les chantiers ?
3. Comment sont vos rapports avec les ouvriers miniers ?

II. Gestion des revenus et investissements

4. Qui gère vos revenus de diamant ?
5. Comment gérez vous vos revenus de diamant ?
6. Avez-vous d'autres activités génératrices de revenu ?
7. Aviez-vous fait des réalisations sociales et économiques ?